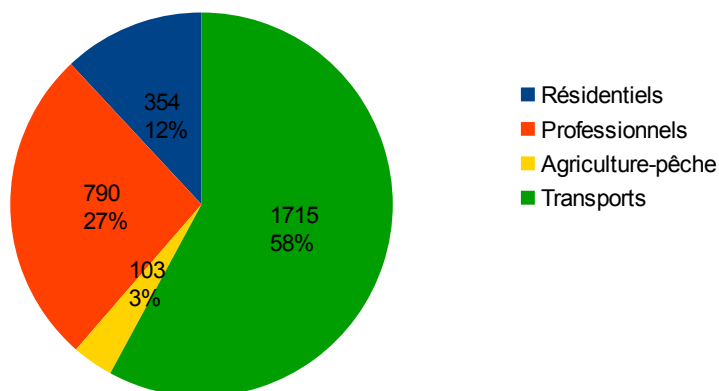


L'énergie en Guyane

La consommation énergétique en Guyane ne cesse d'augmenter. Entre 2000 et 2009, cette consommation a augmenté de 28 % (PRERURE, 2012) ; augmentation liée à la forte croissance démographique et à l'amélioration du niveau de vie (taux d'équipement des ménages et accroissement du nombre d'automobiles notamment).

L'électricité produite en Guyane provient majoritairement de l'hydroélectricité (barrage de Petit Saut) et de l'énergie fossile (centrales thermiques). Cette dernière est coûteuse et contribue au réchauffement climatique en émettant d'importantes quantités de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

Bilan énergétique final de la Guyane en 2012 : 2995 GWh



Les effets du changement climatique sur la production électrique

Le changement climatique pourrait avoir plusieurs impacts sur la production ainsi que la consommation d'électricité en Guyane. En effet, des saisons sèches plus marquées pourraient menacer la ressource hydroélectrique (barrage de Petit Saut, barrages au fil de l'eau) et mettre en danger la régularité de la production énergétique.

D'autre part, l'élévation des températures dans les prochaines décennies entraînera une augmentation de la consommation électrique. En effet, si les valeurs maximales et minimales augmentent, le confort thermique des logements et des bâtiments pourrait être dégradé, notamment en saison sèche, avec pour conséquence un recours plus important à la climatisation.

Dans l'hypothèse d'une hydroélectricité impactée de manière significative, la combustion d'énergies fossiles augmenterait pour combler le manque de production d'électricité. En suivant cette voie, la Guyane subirait alors directement les effets du changement climatique, tout en contribuant à augmenter le phénomène (effet induit : l'énergie fossile étant non-renouvelable et fortement émettrice de gaz à effet de serre). D'où l'importance de développer les énergies renouvelables et de maîtriser les consommations énergétiques sur le territoire.

Pour aller plus loin



<http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr/les-energies-renouvelables-en-a629.html>

La valorisation énergétique des déchets constitue une énergie renouvelable. La méthanisation ou la combustion des déchets des ménages ou des déchets verts peuvent produire de l'énergie.

La construction d'une maison à ossature bois permet un gain d'émissions pouvant atteindre 15 tonnes de CO₂.

Le saviez-vous ?

Explication : le bois stocke du CO₂ (celui absorbé par l'arbre pendant sa croissance) et il se substitue à des matériaux (PVC, acier, béton...) dont la production induit des émissions plus fortes.